

AA ADVISORY

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000,00 €EUROS

Siège social : 12 rue Massena
92 500 RUEIL-MALMAISON
831 794 342 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE

DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril à neuf heures, l'Associée Unique de la société AA ADVISORY, EURL au capital de 1 000 €euros, dont le siège social est sis au 12 rue Massena 92 500 RUEIL-MALMAISON, s'est réunie en assemblée générale, au siège social, sur convocation de la Gérance.

Il est établi une feuille de présence, qui a été émargée par l'Associée Unique, au moment de son entrée en séance. Ses pouvoirs ont été annexés à la feuille de présence.

Est présente :

- Monsieur Antonios ARGYROPOULOS : 1000 parts

Soit un total de : 1000 parts

La feuille de présence, certifiée exacte par l'Associée Unique, permet de constater que celui-ci possède mille parts sur les milles parts ayant le droit de vote, et composant la totalité du capital social.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la société,
- un rapport du Commissaire à la Transformation
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale.



La présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'Associée Unique et au commissaire à la Transformation ou tenus à la disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Transformation de l'EURL en SASU,
- Modification de l'article 1 et de l'introduction des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

La présidente expose la motivation de l'opération :

La présente assemblée a pour objet d'approuver cette proposition du changement de la forme juridique de la société qui sera valable à compter du 01/01/2026

Ces lectures terminées, la présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, décide de :

- Afin de renforcer la crédibilité de la société, de changer la forme juridique de la société AA ADVISORY, la transformant d'EURL en SASU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Commissaire à la Transformation, le CABINET CORV INTERNATIONAL, représenté par son Président M. Ollivier KRIEF, décide de :

- D'approuver la transformation de la forme juridique de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme premier Président : Monsieur Antonios ARGYROPOULOS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de, en conséquence des résolutions précédentes, de modifier l'article 1 des statuts de la façon suivante :

« La société est une société par actions simplifiée Unipersonnelle. »

L'introduction précédent l'article 1 des statuts sera également mis à jour avec le rajout :

« A compter du 01/01/2026, l'Associée Unique décide de changer la forme juridique de sa société et de la transformer à SASU. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs est donné à la gérante, Monsieur Antonios ARGYROPOULOS, afin d'effectuer les formalités juridiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associée Unique.

Monsieur Antonios ARGYROPOULOS

